

Délibération

Budget Primitif 2020 de la CCI Rochefort et Saintonge

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, face à la force majeure de la crise sanitaire liée au covid-19, consultée électroniquement, du 26 mars au 30 mars 2020, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice,

Vu le Code de Commerce, et notamment les articles R712 et suivants,

Vu l'arrêté du 20 octobre 2019 permettant aux CCI d'adopter leur budget primitif 2020 jusqu'au 31 mars 2020,

Vu le règlement intérieur de la CCIRS, et notamment son article C4-S1-1,

Considérant l'adoption par l'Assemblée Générale de la CCI Nouvelle Aquitaine, réunie le 14 novembre 2019, de son budget primitif 2020 mentionnant :

- Un montant de masse salariale de 80 381 k€ pour les établissements des CCIT de Nouvelle-Aquitaine et 4 970 k€ pour l'établissement CCIR Nouvelle-Aquitaine
- Un plafond d'emploi estimé à 1 249,6 équivalents temps plein pour les CCI de Nouvelle-Aquitaine

Considérant l'adoption par l'Assemblée Générale de la CCI Nouvelle Aquitaine du 19 mars 2020, de la répartition de la ressource fiscale 2020 mentionnant :

- La répartition de la ressource fiscale entre CCIT une fois la quote-part de la CCI Nouvelle-Aquitaine déduite, et tout particulièrement l'attribution de la ressource fiscale à la CCI Rochefort et Saintonge à hauteur de 2 302 451 €,

Considérant l'approbation du budget primitif 2020 présenté à la Commission des Finances de la CCI Rochefort et Saintonge le 11 mars 2020, pour l'ensemble des services, présentant les caractéristiques suivantes :

• Résultat de l'exercice	468 517,00 €
• Capacité d'autofinancement	887 117,00 €
• Solde budgétaire	-45 583,00 €
• Produit fiscal reversé par CCIR	2 302 451,00 €
• Nouveaux emprunts prévus	437 500,00 €
• Variation du fonds de roulement total	345 308,46 €
• Variation du fonds de roulement non affecté	-207 937,70 €
• Fonds de roulement net en fin d'exercice	6 221 373,55 €
• Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	1 987 021,31 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, adopte le projet de budget primitif 2020 de la CCIRS.

CCI Rochefort et Saintonge - DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale,
consultée par voie électronique du 26 au 30 mars 2020

Nombre de membres élus en exercice	28
Nombre de membres élus qui ont participé à la consultation / Nombre de votants	19
Nombre de voix POUR	18
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

 Gérard Filoche Secrétaire	 Hervé Fauchet Président
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------